

**Accord-cadre à bons de commande pour la
Fourniture de vêtements de travail et
d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)
pour l'ensemble du personnel de la collectivité**

Cahier des Clauses Techniques Particulières



Consultation n°: 2022-FO-01

Pouvoir adjudicateur
COMMUNE DE LE BOULOU
Avenue Léon Jean Grégory

Représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur COMES François, le Maire

Objet du marché
**Fournitures de vêtements de travail et d'Équipement de Protection (EPI) pour l'ensemble
du personnel de la collectivité**

**Lot 1: Fourniture de vêtements de travail - Équipement de
Protection Individuelle des agents des services techniques**

Article 1. – OBJET DU PRESENT CCTP

Le présent Cahier des Charges Particuliers a pour objet de définir les caractéristiques, les qualités ainsi que les conditions de la fourniture de vêtements de travail, des Équipements de Protection Individuelle (EPI) des agents des services techniques.

QUALITES ET EXIGENCES GENERALES : La fourniture des vêtements de travail permet à la collectivité employeur de :

1. Respecter les obligations inhérentes aux différentes réglementations en matière du code du travail,
2. Améliorer les conditions de travail des agents du point de vue de l'hygiène par un entretien rigoureux.

Les vêtements de travail proposés dans le cadre du présent marché devront notamment respecter les exigences et qualités suivantes :

Ergonomie : Le vêtement de travail ne doit pas apporter de gêne ou de contrainte pour le porteur ; ainsi il doit présenter une coupe adaptée aux tâches et utilisation effective du poste de travail (gestes et postures).

Confort et efficacité : Les vêtements de travail doivent être adaptés à la morphologie du porteur.

Protection : les vêtements de travail doivent être en adéquation avec l'activité et l'ensemble des risques répertoriés sans s'opposer à la bonne exécution du travail.

Résistance et légèreté : les vêtements de travail doivent être le plus léger possible sans préjudice pour leur solidité et leur efficacité. Adaptation aux saisons : les vêtements de travail doivent prendre en compte la chaleur et le froid auxquels l'agent est confronté.

ARTICLE 2. – CONFORMITE, MARQUAGE ET NOTICE D'UTILISATION

Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) devront être conformes à la directive européenne 89/686/CEE du 21/12/89 modifiée (transposition en droit français : loi n° 91-1414 du 31/12/91).

Ils seront notamment conformes aux lois, décrets et arrêtés suivants :

- La loi n° 91-1414 du 31/12/91 portant modification du code du travail en vue de favoriser la prévention des risques professionnels.
- Décret n° 92-765 du 29/07/92 modifié portant champ d'application de la réglementation relative à la conception des E.P.I.
- Décret n° 92-766 du 29/07/92 relatif aux procédures de certification de conformité et diverses modalités du contrôle de conformité des équipements de travail et moyens de protection.
- Décret n° 92-768 du 29/07/92 relatif aux règles techniques et procédures de certification de conformité applicables aux E.P.I.
- Arrêté du 22/10/2009 relatif aux caractéristiques de l'avertissement exigé par les Articles L 4311-4 et L 4321-3 du Code du Travail.
- Arrêté du 18/12/92 précisant le contenu de la documentation technique de fabrication, le modèle de la déclaration de conformité CE de type, le modèle du certificat de conformité des équipements d'occasion.
- Arrêté du 07/02/97 relatif au marquage CE des équipements de travail et E.P.I.
- Arrêté du 24/12/96 modifié relatif à l'habilitation des organismes chargés de procéder aux examens CE.

Autres textes applicables :

– Code du Travail Article L. 230.2

Les vêtements et équipements de protection doivent obligatoirement porter le marquage CE.

Chaque E.P.I. livré doit être accompagné de sa notice d'utilisation et d'entretien en français.

ARTICLE 3. – ECHANTILLONS – PERIODE D'ESSAI
--

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons surlignés en jaune listés sur le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.)

Les candidats devront faire parvenir obligatoirement et sous peine de rejet de leur offre, un échantillon gratuit des différents produits surlignés dans le BPU pour l'ensemble des lots selon des dispositions suivantes :

Les échantillons devront être fournis dans les tailles suivantes :

Vêtements pour homme : Taille L et XXL

Vêtements pour femme : Taille S et M

Chaussures homme : 42 et 44

Chaussures femme : 37 et 39

Sur chaque échantillon devront figurer les indications permettant d'identifier le fournisseur, la référence du produit au regard du BPU et sa dénomination

Les échantillons pourront être transmis jusqu'à 1 semaine (7 jours) après la date limite de remise des offres soit avant le lundi 28 mars 2022 – 11 h 00.

Ces échantillons seront adressés par paquets séparés (1 paquet par lot) et fermés.

Les échantillons devront être livrés aux :

**Centre Technique Municipal
Distriport
66160 – LE BOULOU**

Entre 8 h 30 et 11 h 45 du lundi au vendredi.

Les paquets séparés devront indiquer les mentions suivantes :

Offre pour :

« Coordonnées de la société »
ECHANTILLONS

**Fourniture de vêtements de travail et d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour
l'ensemble du personnel de la collectivité du Boulou
Lot N° ...**

La période d'essai est de 3 semaines. Le nombre minimal d'agents à équiper durant la période d'essai est de 2 par type de vêtement ou d'équipement.

Une fois que le jugement des offres aura eu lieu, les échantillons fournis dans le cadre du présent appel d'offres seront mis à disposition des entreprises.

La Ville du Boulou notifiera aux candidats la date à laquelle les échantillons sont disponibles. A compter de celle-ci, les entreprises auront un délai de deux mois pour récupérer les échantillons à leurs frais.

Passé ce délai, ils deviendront propriété de la Ville du Boulou.

Si malencontreusement des échantillons étaient détériorés lors de l'analyse, les candidats n'auront aucune réclamation à formuler.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence d'échantillons, leur offre sera déclarée irrégulière.

ARTICLE 4. – VETEMENTS DE SIGNALISATION

Les vêtements de signalisation doivent être conformes à la norme NF EN 471. Norme européenne ISO 20471.

La superficie minimale des matériaux fluorescents et rétro réfléchissants des vêtements de signalisation correspond à la classe 2. Les performances photométriques des matériaux rétro réfléchissants correspondent à la classe 2.

4.1. Vestes (Broderie cœur logo du Boulou en couleur)

- Softshell déperlant et respirant collé sur 100% polyester micro polaire
- 300g/m²
- Fermeture zip jusqu'en haut du col
- 2 poches basses avec fermeture éclair étanche
- 1 poche poitrine avec fermeture éclair étanche
- Col montant
- Manches terminées par poignets élastiques
- Bandes : billes ou micro prismes

Coloris : jaune/bleu, jaune/noir ou jaune/vert

4.2. Parkas (Sérigraphie dos « VILLE LE BOULOU » couleur noir)

- Qualité étanche et respirant
- Fermeture à glissière non apparente (rabat bouton pression)
- Col « cheminée »
- 2 poches paysannes avec rabat
- 1 poche intérieure
- Capuche fixe enroulée dans le col
- Doublure polaire classe 2 amovible avec 2 poches extérieures et une intérieure.
- Bandes rétro réfléchissantes : billes ou micro prismes (veste et doublure).

Coloris : jaune/bleu, jaune/noir ou jaune/vert

4.3. Gilets haute visibilité (Sérigraphie dos « VILLE LE BOULOU » couleur noir)

- Bandes rétro réfléchissantes : billes ou micro prismes

Coloris : jaune

4.4. Tee-shirt (Sérigraphie dos « VILLE LE BOULOU » couleur noir)

- Bandes rétro réfléchissantes : billes ou micro prismes
- Col rond
- Taille : modèle homme jusqu'au 4XL

Coloris : jaune

4.5. Pantalons

- Qualité étanche et respirant
- Ceinture élastiquée avec passants, fermeture par bouton rivet
- 2 poches côtés à soufflet et rabat fermées par gripper
- Braguette à fermeture à glissière
- Bandes rétro réfléchissantes : billes ou micro prismes

Coloris : jaune/bleu, jaune/gris ou jaune/vert

ARTICLE 5. – VETEMENTS DE TRAVAIL ET DE PROTECTION

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme NF EN 340. EN ISO 13688

5.1. Tee-shirt (Sérigraphie dos « VILLE LE BOULOU » couleur blanc)

- Col rond

Qualité : 100% coton 145g/m²

Coloris : bleu azur, noir

5.2. Sweat-shirt (Sérigraphie cœur logo du Boulou couleur blanc)

- Col rond
- Taille et poignets en bord-côte

Qualité : 280g/m²

Coloris : bleu navy, noir

5.3. Vêtements polaires

a) Sweat-shirt polaire (Broderie cœur logo du Boulou couleur blanc)

- Col montant avec fermeture zippée

Qualité : 300g/m² - 100% polyester micropolaire anti-boulochage

Coloris : noir, bleu navy

b) Veste polaire (Broderie cœur logo du Boulou en couleur)

- Col montant
- 2 poches zippées sur le devant
- Fermeture zippée
- Manches amovibles par fermeture éclair

Qualité : 300g/m² - 100% polyester micropolaire anti-boulochage

Coloris : noir, bleu navy

5.4. Chemises (Broderie cœur logo du Boulou en couleur)

a) Chemise à manches courtes

- Empiècement de boutonnage à 7 boutons en coloris assortis à la chemise
- Poche de poitrine sur le côté gauche
- Modèle femme & homme

Qualité : Mélange polyester/coton 100-110g/m²

Coloris : blanc

b) Chemise à manches longues

- Bas droit
- Empiècement de boutonnage à 7 boutons en coloris assortis à la chemise
- Poignets réglables arrondis à 2 boutons et patte capucin à bouton unique
- Poche de poitrine sur le côté gauche
- Modèle femme & homme

Qualité : Mélange polyester/coton 100-110g/m²

Coloris : blanc

5.5. Blousons (Sérigraphie dos « VILLE LE BOULOU »)

a) Blousons pour travaux courants NF 340. EN ISO 13688

- Fermeture avec rabat par glissière
- Poignés réglables à fermeture par bouton, bouton pression
- Ceinture réglable à fermeture par bouton, bouton pression
- 1 ou 2 poches poitrine à rabat
- 1 poche poitrine pour stylos
- 1 poche poitrine fermeture à glissière ou gripper
- 2 poches basses
- 1 poche intérieure

Qualité : coton/polyester 300 g/m² ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : à déterminer

b) Blousons de protection contre les risques électriques

- Blouson identique au 5.5 ci-dessus sans parties métalliques (mercerie, fermetures à glissière, etc.)

Qualité : coton ignifugé ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : à déterminer

5.6. Vestes NF 340. EN ISO 13688

a) Vestes pour travaux courants (Broderie cœur logo du Boulou en couleur)

- Softshell déperlant et respirant collé sur 100% polyester micro polaire
- Col montant
- Fermeture zip jusqu'en haut du col
- Manches terminées par poignets élastiques
- 2 poches basses avec fermeture éclair étanche
- 1 poche poitrine avec fermeture éclair étanche
- Manches amovibles par fermeture éclair

Qualité : Softshell, 310 g/m² ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires.

Coloris : noir, bleu

b) Vestes de pluie NF 343

- Veste à capuche
- Fermeture par glissière avec rabat
- Col officié avec capuche intégrée
- Capuche avec cordon de serrage
- Manches fermées par élastique de serrage
- Assemblage par soudure thermique
- Aération du dos par bas-volet avec boutons pression

Qualité : PVC double face 350 g/m² ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires
Ou 100% polyester

Coloris : jaune

c) Vestes anti-coupures

Les vestes anti-coupures doivent être conformes à la norme NF EN 381-11:2002.

- Fermeture éclair
- Poignés réglables
- Poches poitrine
- Poches basses
- Poche intérieure
- Tissus déperlant
- Protection contre l'abrasion au niveau des épaules
- Protection classe 2

Coloris : tourbe, orange, noir

5.7. Pantalons

a) Jean Festivités

- Fermeture zippée avec un bouton métal
- 2 poches devant + 1 poche ticket
- 2 poches plaquées arrière
- Coutures contrastées
- Ceinture avec passant

b) Jean Chauffeurs

- Fermeture zippée avec un bouton rivet
- Ceinture droite à passants
- 2 poches cavalière + 1 poche ticket
- 2 poches revolver
- 2 poches à rabats sur les cuisses, fermées par pressions métal
- Coutures contrastées
- Empiècement genoux préformés

Qualité : coton/polyester 300g

Couleur : bleu indigo

c) Pantalon de ville

- Ceinture avec passants fermées par 1 bouton intérieur et 1 bouton extérieur
- Braguette à glissière
- Poches italiennes
- Plis devant et dos marqués
- Pince dos

Qualité : polyester – 180g

Couleur : noir

5.8. Pantalons NF 340. EN ISO 133688

a) Pantalons pour travaux courants

- Ceinture élastiquée avec passants, fermeture braguette zip spirale et boutons rivet
- 2 grandes poches en biais + 1 poche ticket avec auto-agrippant
- Cuisse droite : poche à rabat + emplacements outils
- Cuisse gauche : 1 grande poche avec auto-agrippant + 1 grande poche à rabat
- 1 poche téléphone + emplacements outils
- Dos : 2 grandes poches à soufflet, dont 1 avec rabat
- 1 poche mètre
- 1 porte marteau
- Doubles et triples piqûres

Qualité : coton/polyester 250g/m² ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires.

Coloris : noir

b) Pantalons pour travaux courants

- Ceinture élastiquée côtés
- Braguette zip spirale
- 2 poches Italiennes
- Système porte-outils sur la cuisse gauche au porté
- Poches genouillères
- Au dos : 1 poche à rabat fermé par auto agrippant
- 1 poche téléphone - 1 poche mètre

Qualité : 60% coton 40% polyester - 280 g/m²

Coloris : à déterminer

c) Pantalons pour travaux courants (mécanique)

- Ceinture droite élastiquée avec passants, fermeture braguette zipée et boutons
- 2 poches italiennes avec entrées en Cordura + 1 poche ticket droite
- Cuisse droite: poche avec soufflet bas sous rabat fermé à gripper caché
- Cuisse gauche: poche avec soufflet bas et double entrée zippée sous rabat et fermé à gripper caché
- 1 sangle porte-outils
- Dos : 2 grandes poches revolver fermées par velcro avec renforts Cordura et soufflet bas
- Panneau d'aisance à l'entrejambe
- Poches genoux en Cordura, 2 niveaux de réglage en hauteur avec ouverture facile par le haut
- Renforts bas de jambe en Cordura

Qualité : coton/polyester 250g/m² ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires.

Coloris : noir et gris

d) Pantalons de pluie Norme 343

- Fermeture par boutons pression et/ou cordon de serrage à la taille
- Ouverture braguette
- Passes mains renforcées
- Assemblage par soudure thermique

Qualité : PVC double face 350 g/m² ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : jaune

e) Pantalons renforcés pour travaux débroussaillage

- Ceinture élastiquée avec passants, fermeture à bouton ou bouton rivet
- Fermeture braguette à glissière
- 2 poches hautes
- Poche arrière droite pour mètre pliant
- Poches sur les cuisses
- Fermetures éclair d'aération à l'arrière de la cuisse et doublure filet
- Renforts tissus pour genoux et tibias
- Crochets permettant une fixation sur les chaussures
- Protection genou et tibia pour travaux de débroussaillage

Qualité : Tissu canvas et stretch ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : tourbe, anthracite, kaki, noir

f) Pantalons de protection contre les risques électriques

Pantalon identique au 5.3 ci-dessus sans composants métalliques (mercerie, fermetures à glissière, etc. ...).

Sangle porte-outils éventuelle.

Qualité : coton/polyester 300g/m² ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : bleu, gris, vert

5.9. Combinaisons

a) Combinaisons pour travaux courants

- Double fermeture à glissière
- Poignés réglables à fermeture par bouton, bouton pression, bouton rivet ou gripper
- Ceinture élastiquée au dos
- 2 poches poitrine à fermeture à glissière
- 2 poches latérales
- 1 poche stylo
- 1 poche mètre
- 2 passes mains avec gripper
- Poches complémentaires éventuelles (poches revolver)
- Renforts tissus pour genoux

- Bas de jambes réglables

Qualité : coton/polyester 300g/m² ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : bleu, gris, vert.

b) Combinaisons de protection contre les flammes

Combinaison identique au 5.5. ci-dessus conforme à la norme EN ISO 11611 (protection soudure) Classe 2.

Protection à assurer :

- Petites projections de métal en fusion
- Contact de courte durée avec une flamme nue
- Rayonnements ultraviolets

Qualité : coton ignifugé 300g/m² ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : bleu, gris, vert

5.10. Combinaisons à usage unique

a) Combinaison à usage unique pour travaux courants

- Sans capuche
- Fermeture à glissière
- Rabat adhésif
- Chevilles et poignés élastiqués
- Respirabilité
- Catégorie 3
- Type 5 : étanche aux éclaboussures
- Type 6 : étanche aux particules solides

b) Combinaison à usage unique pour traitements agricoles légers

- Avec capuche
- Fermeture à glissière
- Rabat adhésif
- Chevilles et poignés élastiqués
- Respirabilité
- Catégorie 3
- Type 4 : étanche aux brouillards et aérosols
- Type 5 : étanche aux éclaboussures
- Type 6 : étanche aux particules solides

Qualité : polypropylène/film microporeux ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : blanc

ARTICLE 6. – GANTS

6.1. Gants de protection mécanique

Les gants de protection mécanique doivent être conformes aux normes NF EN 388 et EN 420.

a) Gants de manutention

- Support tricoté fin en Nylon/Lycra avec traitement de régulation thermique Ad-apt
- Picots nitrile sur la paume
- Enduction complète en micro mousse de nitrile microporeuse respirante
- Epaisseur de la paume 1,10mm
- Lavable en machine

b) Gants de manutention renforcés

- Support tricoté en Nylon ultra léger et enduit à base de micro-mousse de nitrile
- Renfort pouce/index
- Résistance à la coupure niveau 3

c) Gants de manutention cuir

- Renforts cuir sur le dos, les paumes et ongles
- Serrage élastique
- Protège artères
- Coutures renforcées

Résistances mécaniques minimales :

- Abrasion : 2
- Coupure : 1
- Déchirure : 2
- Perforation : 2

Ou

- Abrasion : 4
- Coupure : 2
- Déchirure : 2
- Perforation : 3

Selon indications du détail estimatif

Qualité : cuir/toile ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : /

d) Gants de manutention et soudure cuir

Les gants de protection mécanique et de soudure doivent être conformes aux normes NF EN 388, EN 407 et EN 420.

- Renforts cuir sur le dos, les paumes et ongles
- Pouce palmé
- Serrage élastique
- Protège artères
- Coutures renforcées
- Manchette longue

Résistances mécaniques minimales :

- Abrasion : 2
- Coupure : 1
- Déchirure : 4
- Perforation : 2

Résistances contre la chaleur :

- Inflammabilité : 4
- Chaleur de contact : 1
- Petites projections de métal en fusion : 2

Qualité : cuir/toile ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : /

e) Gants de manutention protection contre le froid NF EN 511

- Coutures renforcées
- Fourrés
- Résistance au froid convectif et de contact

Résistances mécaniques minimales :

- Abrasion : 2
- Coupure : 1
- Déchirure : 2
- Perforation : 2

Qualité : cuir doublure fourrée et enduction en micro mousse de latex

Coloris : /

f) Gants de manutention latex normes 420 et 388, 374-3, 407

- Structure rugueuse
- Dos enduit

Résistances mécaniques minimales :

- Abrasion : 3
- Coupure : 1
- Déchirure : 2
- Perforation : 1

Qualité : latex naturel/jersey ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : /

g) Gants de manutention latex aérés

- Structure rugueuse
- Dos aéré

Résistances mécaniques minimales :

- Abrasion : 3
- Coupure : 1
- Déchirure : 2
- Perforation : 1

Qualité : latex naturel/coton/polyester ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : /

h) Gants de manutention PVC

- Dos enduit
- Sans coutures

Manchettes :

- Sans.
- Courtes ($\leq 0,10$ m).
- Longues (0,40 m, 0,70 m ou 0,90 m)

Qualité : PVC/jersey ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : /

i) Gants de manutention PVC aérés

- Dos aéré

Qualité : PVC/jersey ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : /

j) Gants de manutention anti-coupures

- Normes EN 388 et EN 420
- Renforts entre le pouce et l'index
- Niveau minimum de protection 3

Résistances mécaniques minimales :

- Abrasion : 2
- Coupure : 3
- Déchirure : 2
- Perforation : 2

Ou

- Abrasion : 4
- Coupure : 5
- Déchirure : 4
- Perforation : 4

Selon indications du détail estimatif

k) Gants de manutention et de protection contre les vibrations

Les gants de protection mécanique et de soudure doivent être conformes aux normes NF EN 388, NF EN 420 et NF EN 10819:1996.

- Renforts cuir sur le dos, les paumes et ongles
- Serrage élastique
- Protège artères
- Coutures renforcées

Résistances mécaniques minimales :

- Abrasion : x
- Coupure : 2
- Déchirure : 4
- Perforation : 3

Qualité : cuir/polymères/tissus ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : /

6.2. Gants de protection contre les risques électriques

Les gants de protection contre les risques électriques doivent être conformes aux normes NF EN 388, EN 420 et EN 60903.

Gants : Classe de protection : 00.

Qualité : latex ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires.

Sur-gants : Assurent la protection mécanique et contre les arcs électriques

- Grip ou élastique de serrage au dos
- Protection artères
- Manchette (longueur minimale 10 cm)
- Imperméabilisés

Résistances mécaniques minimales :

- Abrasion : 2
- Coupure : 1
- Déchirure : 2
- Perforation : 2

Résistance électrique 2500V résistance d'utilisation 500V

Qualité : latex ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : /

6.3. Gants à usage unique

- Ambidextre
- Poudré

Qualité : vinyle, nitrile ou latex selon détail estimatif

6.4. Gants de ménage

Les gants de ménage doivent être conformes à la norme NF EN 420.

Qualité : caoutchouc naturel

Coloris : /

6.5. Sous gants

- Tissé léger

Qualité : coton ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : /

ARTICLE 7. – EQUIPEMENTS CHAUSSANTS

Concerne les chaussures basses, chaussures à haute tige, bottes à mi-hauteur du genou, bottes à hauteur du genou.

Les chaussures basses et à haute tige sont à lacets et passes lacets non métalliques.

Les éléments de protections doivent être solidaires de l'équipement et inamovibles.
Les équipements chaussants sont traités antibactériens.

7.1. Chaussures et bottes de sécurité (protection contre les risques mécaniques)

Les chaussures et bottes de sécurité doivent être équipées d'une semelle anti-perforation résistant à une force statique de 1 100 N et d'un embout de protection protégeant contre un choc d'une énergie de 200 joules.

Ils doivent être conformes aux normes NF EN ISO 20344 et NF EN ISO 20345.

Elles doivent être dotées d'une semelle antidérapante (coefficient de frottement supérieur à 0,20 selon la norme EN ISO 13287).

Les chaussures peuvent être basses ou à haute tige. Bottes : mi-hauteur du genou.

a) Chaussures de sécurité S3 basses

- Tige : cuir nubuck naturel, souple et hydrofuge
- Embout : Airtoe Aluminium avec membrane respirante
- Semelle anti-abrasion, résistante aux hydrocarbures, antidérapante et antistatique
- Anti perforation
- Fermeture par lacets

Coloris : noir, gris

b) Chaussures de sécurité S3 hautes

- Tige : souple, cuir pull-up hydrofuge avec sur-embout renforcé
- Embout : Airtoe composite embout de sécurité perforé avec membrane respirante
- Semelle amovible anatomique préformée suivant la morphologie du pied, anti-abrasion
- Anti perforation
- Fermeture par lacets

Coloris : noir, marron, gris

7.2. Chaussures de sécurité isolantes (risques électriques)

Les chaussures de sécurité isolantes doivent être équipées d'une semelle anti-perforation résistant à une force statique de 1 100 N et d'un embout de protection protégeant contre un choc d'une énergie de 200 joules.

Ils doivent être conformes aux normes NF EN ISO 20344 et NF EN ISO 20345, DIN EN 344-1 à 347- 1, NF EN 1149.

Elles doivent être dotées d'une semelle antidérapante (coefficient de frottement supérieur à 0,20 selon la norme EN ISO 13287).

Classe de protection contre les risques électriques : 00

Les chaussures peuvent être basses ou à haute tige.

Composition : tige et languette cuir pleine fleur hydrofuge (parties en tissus possible) /doublure synthétique transpirante, absorbante et résistante à l'abrasion/semelle isolante/embout synthétique/insert anti perforation non métallique.

Coloris : noir, marron, gris

7.3. Bottes de sécurité et de protection contre les intempéries et le froid

Les bottes de sécurité et de protection contre les intempéries et le froid doivent être équipées d'une semelle anti-perforation résistant à une force statique de 1 100 N et d'un embout de protection protégeant contre un choc d'une énergie de 200 joules.

Ils doivent être conformes aux normes NF EN ISO 20344 et NF EN ISO 20345.

Elles doivent être dotées d'une semelle antidérapante (coefficient de frottement supérieur à 0,20 selon la norme EN ISO 13287).

La protection thermique doit être assurée par une semelle anti-froid et un doublage intérieur intégral assurant une chute de température maximale de 10°C au bout d'une ½ heure dans une ambiance à – 17°C.

La tige doit être imperméable à l'eau (étanchéité des jonctions et assemblages, piqûres ou coutures limitées aux besoins fonctionnelles et compatibles avec les caractéristiques d'étanchéité). Elles doivent posséder une bonne résistance aux hydrocarbures et graisses.

Bottes à hauteur du genou.

Composition : caoutchouc ou polymère/embout acier ou synthétique/insert anti-perforation métallique ou non métallique.

Coloris : vert

7.4. Bottes de sécurité et de protection contre les coupures

Les bottes de sécurité et de protection contre les coupures doivent être équipées d'une semelle anti perforation résistant à une force statique de 1 100 N et d'un embout de protection protégeant contre un choc d'une énergie de 200 joules.

Ils doivent être conformes aux normes NF EN ISO 20344, NF EN ISO 20345 et EN 381-5. Elles seront dotées d'une semelle antidérapante (coefficient de frottement supérieur à 0,20 selon la norme EN ISO 13287).

- Renforts anti-coupure en caoutchouc
- Lacet de serrage au mollet
- Doublure intérieure sans couture
- Classe 3

Composition : caoutchouc/nylon ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

Coloris : /

7.5. Chaussures de ville/cérémonie

Les chaussures de ville/cérémonie seront de couleur noire.

ARTICLE 8. – CASQUES

8.1. Casques de protection

Les casques de protection doivent être conformes à la norme NF EN 397.

La date de fabrication ne doit pas être antérieure de plus de 3 mois à la date de livraison.

a) Casques de protection pour travaux courants

- Aérations latérales
- Coiffe réglable par pas maximal de 2 mm et en profondeur
- Sangle d'amortissement
- Bandeau anti-sueur
- Rembourrage protecteur

Composition :

– Calotte : ABS de haute densité, polyéthylène de haute densité, polycarbonate, polyester renforcé, etc. ... traité anti-UV

– Harnais : polyéthylène de basse densité

Coloris : blanc, bleu, vert, jaune, rouge

b) Casques de protection pour travaux courants avec casque anti-bruit

- Aérations latérales
- Coiffe réglable par pas maximal de 2 mm et en profondeur
- Sangle d'amortissement
- Bandeau anti-sueur
- Rembourrage protecteur
- Casque anti-bruit et adaptateur intégré conforme à la norme NF EN 352-3
- SNR casque anti-bruit : 27 dB mini

Composition :

– Calotte : ABS de haute densité, polyéthylène de haute densité, polycarbonate, polyester renforcé, etc. ... traité anti-UV

– Harnais : polyéthylène de basse densité.

c) Casques de protection isolants pour travaux sous tension

- Les casques isolants doivent être conformes aux normes EN 50365 et NF EN 397
- La date de fabrication ne doit pas être antérieure de plus de 3 mois à la date de livraison
- Lunettes de protection intégrées
- Aérations latérales
- Coiffe réglable par pas maximal de 2 mm et en profondeur
- Sangle d'amortissement
- Bandeau anti-sueur
- Rembourrage protecteur

Composition :

– Calotte : ABS de haute densité, polyéthylène de haute densité, polycarbonate, polyester renforcé, etc. ... traité anti-UV

– Harnais : polyéthylène de basse densité

Coloris : blanc, bleu, vert, jaune, rouge

9.1. Protection auditive

a) Bouchons jetables

Les bouchons d'oreilles doivent être conformes à la norme NF EN 352-2. Affaiblissement minimal : 28dB

Composition : mousse polyuréthane tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires.

b) Casques anti-bruit

Les casques anti-bruit doivent être conformes à la norme NF EN 352-1.

- Arceau réglable
- Coquilles avec coussinet
- SNR : 27 dB mini

Composition : ABS/PVC ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

9.2. Protection oculaire

Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme NF EN 166.

Les masques et lunettes de soudeur doivent être conformes à la norme NF EN 175

a) Masque de soudeur NORME 175

- Protection faciale et oculaire
- Type passif
- Écrans de protection intérieur et extérieur
- Serre-tête
- Bandeau anti-sueur
- Volet relevable

Composition : fibre de verre/résine thermoplastique ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires.

b) Lunettes de soudeur

- Protection oculaire
- Verres anti-rayures
- Verres intérieurs incolores (fixes)
- Verres extérieurs teintés (relevables)
- Serre-tête réglable

Composition : PVC ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires.

c) Lunettes de protection fermées

- Écran vision large
- Bandeau élastique
- Traitées antibuée
- Ventilées
- Compatibles avec le port de lunettes correctrices

Composition : nylon/polycarbonate/polyester ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

d) Lunettes de protection grillagées

- Écran grillagé
- Bandeau élastique

Composition : nylon/polycarbonate/polyester ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

e) Lunettes de protection pour travaux courants

- Verres incolores anti-rayures
- Branches avec embouts souples
- Barre frontale flexible enveloppante
- Pince-nez
- Cordelette

Composition : Métal/alliage/plastic/élastomères ou tous autres matériaux de caractéristiques et qualité similaires

9.3. Masques filtrants

Les masques filtrant doivent être conformes à la norme NF EN 149:2001

- Masques à usage unique
- Sans valve
- Classe FFP1

Ou

- Masques à usage unique
- Avec valve
- Classe FFP2

Ou

- Masques à usage unique
- Avec valve
- Classe FFP3

ARTICLE 10. – PERSONALISATION DES VETEMENTS ET EQUIPEMENTS

Les vêtements et équipements listés ci-dessous sont personnalisés avec le logo de la ville de le Boulou.

10.1. Vêtements personnalisés

- Vestes
- Parkas
- Gilets
- Tee-Shirts (tout modèles)
- Sweats (tout modèles)
- Chemises
- Blousons
- Combinaisons (excepté les combinaisons jetables)

10.2. Logo

Réalisé selon les modèles joints.

Les souhaits de couleur, positionnement, choix du modèle de logo sont indiqués à chaque type de vêtements décrit ci-dessus.

A

Le

Signature et cachet de l'entreprise :



**Accord-cadre à bons de commande pour la
Fourniture de vêtements de travail et
d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)
pour l'ensemble du personnel de la collectivité**

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

**Lot 1 : Fourniture de vêtements de travail
Équipement de Protection Individuelle
Des agents des services techniques**

Consultation n°: 2022-FO-01

Bordereau de prix unitaires – Lot 1
Vêtements de travail – Équipement de Protection Individuelle
des agents des services techniques

Référence article du CCTP	Vêtements de signalisation	Prix unitaires H.T.
4.1	Veste jaune (Broderie cœur couleur)	
4.2	Parka jaune (Sérigraphie dos noir)	
4.3	Gilets haute visibilité (Sérigraphie dos noir)	
4.4	Tee-shirt jaune (Sérigraphie dos noir)	
4.5	Pantalon jaune	

Référence article du CCTP	Vêtements de travail et de protection	Prix Unitaire H.T.
5.1	Tee-shirt couleur bleu azur (Sérigraphie dos blanc)	
5.1	Tee-shirt couleur noir (Sérigraphie dos blanc)	
5.2	Sweat-shirt couleur bleu navy (Sérigraphie cœur blanc)	
5.2	Sweat-shirt couleur noir (Sérigraphie cœur blanc)	
5.3 a)	Sweat-shirt polaire couleur bleu navy (Broderie cœur blanc)	
5.3 b)	Veste polaire couleur noir (Broderie cœur couleur)	
5.4 a)	Chemise manches courtes – modèle femme couleur blanc (Broderie cœur couleur)	
5.4 b)	Chemise manches longues – modèle femme couleur blanc (Broderie cœur couleur)	
5.4 a)	Chemise manches courtes – modèle homme couleur blanc (Broderie cœur couleur)	
5.4 b)	Chemise manches longues – modèle homme couleur blanc (Broderie cœur couleur)	

Référence article du CCTP	Vêtements de travail et de protection	Prix Unitaire H.T.
5.5 a)	Blousons pour travaux courant (Sérigraphie dos noir)	
5.5 b)	Blouson de protection contre les risques électriques	
5.6 a)	Veste pour travaux courants couleur noir (Broderie cœur couleur)	
5.6 b)	Veste de pluie couleur jaune	
5.6 c)	Veste anti-coupures	
5.7 a)	Pantalon jean festivités	
5.7 b)	Pantalon jean chauffeurs	
5.7 c)	Pantalon de ville couleur noir	
5.8 a)	Pantalon pour travaux courants noir	
5.8 b)	Pantalon pour travaux courants	
5.8 c)	Pantalon pour travaux courants (mécanique)	
5.8 d)	Pantalon de pluie jaune	
5.8 e)	Pantalon renforcé pour travaux de débroussaillage	
5.8 f)	Pantalon de protection contre les risques électriques	
5.9 a)	Combinaison pour travaux courants	
5.9 b)	Combinaison de protection contre les flammes	
5.10 a)	Combinaison à usage unique pour travaux courants	
5.10 b)	Combinaison à usage unique pour traitements agricoles légers	

Référence article du CCTP	Gants	Prix Unitaire H.T.
6.1 a)	Gants de manutention	
6.1 b)	Gants de manutention renforcés	
6.1 c)	Gants de manutention cuir	
6.1 d)	Gants de manutention cuir et soudure cuir	
6.1 e)	Gants de manutention protection contre le froid	
6.1 f)	Gants de manutention latex	
6.1 g)	Gants de manutention latex aéré	
6.1 h)	Gants de manutention PVC	
6.1 i)	Gants de manutention PVC aéré	
6.1 j)	Gants de manutention anti-coupures	
6.1 k)	Gants de manutention et de protection contre les vibrations	
6.2	Gants de protection contre les risques électriques	
6.3	Gants à usage unique	
6.4	Gants de ménage	
6.5	Sous-gants	

Référence article du CCTP	Equipements chaussants	Prix Unitaire H.T.
7.1 a)	Chaussures de sécurité S3 basses	
7.1 b)	Chaussures de sécurité S3 hautes	
7.2	Chaussures de sécurité isolantes (risques électriques)	

Référence article du CCTP	Equipements chaussants	Prix Unitaire H.T.
7.3	Bottes de sécurité et de protection contre les intempéries et le froid	
7.4	Bottes de sécurité et de protection contre les coupures	
7.5	Chaussures de ville/cérémonies	

Référence article du CCTP	CASQUES	Prix Unitaire H.T.
8.1 a)	Casque de protection pour travaux courants	
8.1 b)	Casque de protection pour travaux courants avec casque anti-bruit	
8.1 c)	Casque de protection isolant pour travaux sous tension	

Référence article du CCTP	DIVERS	Prix Unitaire H.T.
9.1 a)	Bouchons jetables	
9.1 b)	Casques anti-bruit	
9.2 a)	Masque de soudeur	
9.2 b)	Lunettes de soudeur	
9.2 c)	Lunettes de protection fermées	
9.2 d)	Lunettes de protection grillagées	
9.2 e)	Lunettes de protection pour travaux courants	
9.3	Masque filtrant cartouche	

Délai de livraison (marquage ou broderie inclus) exprimé jours ouvrés (du lundi au vendredi) à compter de la réception du bon de commande : jours.

Date :

Signature et cachet de l'entreprise



**Accord-cadre à bons de commande pour la
Fourniture de vêtements de travail et
d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)
pour l'ensemble du personnel de la collectivité**

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

**Lot 1 : Fourniture de vêtements de travail
Équipement de Protection Individuelle
Des agents des services techniques**

Consultation n°: 2022-FO-01

Devis Quantitatif Estimatif – Lot 1
Vêtements de travail – Équipement de Protection Individuelle
des agents des services techniques

Référence article du CCTP	Vêtements de signalisation	Prix unitaires H.T.	Quantité	Prix total H.T.
4.3	Gilets haute visibilité (Sérigraphie dos noir)		30	
4.4	Tee-shirt jaune (Sérigraphie dos noir)		10	

Référence article du CCTP	Vêtements de travail et de protection	Prix unitaires H.T.	Quantité	Prix total H.T.
5.1	Tee-shirt couleur bleu azur (Sérigraphie dos blanc)		47	
5.1	Tee-shirt couleur noir (Sérigraphie dos blanc)		6	
5.2	Sweat-shirt couleur bleu navy (Sérigraphie cœur blanc)		38	
5.2	Sweat-shirt couleur noir (Sérigraphie cœur blanc)		4	
5.3 b)	Veste polaire couleur noir (Broderie cœur couleur)		21	
5.4 a)	Chemise manches courtes – modèle femme couleur blanc (Broderie cœur couleur)		2	
5.4 b)	Chemise manches longues – modèle femme couleur blanc (Broderie cœur couleur)		2	
5.4 a)	Chemise manches courtes – modèle homme couleur blanc (Broderie cœur couleur)		2	
5.4 b)	Chemise manches longues – modèle homme couleur blanc (Broderie cœur couleur)		2	
5.7 b)	Pantalon jean chauffeurs		4	
5.8 a)	Pantalon pour travaux courants noir		38	
5.8 c)	Pantalon pour travaux courants (mécanique)		4	

Référence article du CCTP	Vêtements de travail et de protection	Prix unitaires H.T.	Quantité	Prix total H.T.
5.8 e)	Pantalon renforcé pour travaux de débroussaillage		6	

Référence article du CCTP	Gants	Prix unitaire H.T.	Quantité	Prix total H.T.
6.1 a)	Gants de manutention		36	
6.1 b)	Gants de manutention renforcés		15	

Référence article du CCTP	Equipements chaussants	Prix unitaires H.T.	Quantité	Prix total H.T.
7.1 a)	Chaussures de sécurité S3 basses		17	
7.1 b)	Chaussures de sécurité S3 hautes		4	

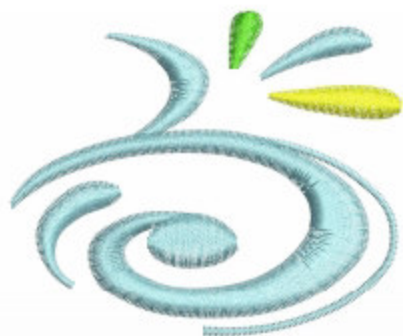
Référence article du CCTP	DIVERS	Prix Unitaire H.T.	Quantité	Prix total H.T.
9.2 e)	Lunettes de protection pour travaux courants		20	

Montant total H.T.
T.V.A.
Montant total T.T.C

Délai de livraison (marquage ou broderie inclus) exprimé jours ouvrés (du lundi au vendredi) à compter de la réception du bon de commande : jours.

Date :

Signature et cachet de l'entreprise



Le Boulou
Source de dynamisme



Le Boulou
Source de dynamisme

COEUR TAILLE REELLE

7 cm



Le Boulou
Source de dynamisme

8 cm

DOS

8 cm

**VILLE
LE BOULOU**

26 cm

sérigraphie 1 couleur : BLANC

sweats : uniquement coeur, T-shirt : uniquement dos